



Menace de saisie mobilière

Par **audrey176**, le **22/02/2017** à **21:48**

Bonjour,

Tout d'abord, merci par avance à tout ceux qui prendront le temps de me lire et de me renseigner.

J'ai ouvert une société en 2008 qui est passée en liquidation au bout de 8 mois, je n'en ai tiré aucun revenu. Alors que je pensais cette histoire derrière moi, le rsi a fait appel à un huissier pour me réclamer un peu plus de 4000 €. Suite à de nombreuses incompréhensions, cela s'est envenimé, les huissiers se sont introduits chez moi pour effectuer l'inventaire de mes biens en vue d'une saisie mobilière.

Après avoir enfin réussi à me faire comprendre du rsi, il s'avère que je ne dois que 156 € plus les frais d'huissier soit 550 € en tout. Ne pouvant régler cette somme assez vite aux yeux de cet huissier, il me menace de continuer la procédure de saisie. Cependant, j'ai lu qu'il ne pouvait effectuer cette procédure pour une dette inférieure à 535 € (frais d'huissier non compris). Étant donné que la mienne est de 156 €, mais vu que la procédure a commencé avant que ma dette ne soit réévaluée, peuvent-ils me saisir mes biens ?

Je précise qu'ils n'ont tenté aucune autre saisie (compte bancaire ou salaire).

Merci de m'avoir lue
Audrey